

Etude de potentialité des véhicules électrifiables des principaux établissements publics bisontins - Encaissement de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et Electricité De France (EDF) ont signé un accord cadre en janvier 1998 dont un des axes de priorité consiste à promouvoir le véhicule électrique dans les déplacements urbains.

Afin d'atteindre cet objectif, il a été prévu que les trois partenaires engagent une étude préalable permettant d'évaluer le potentiel de véhicules électrifiables des principaux établissements publics implantés à Besançon.

Il est également prévu par cet accord-cadre que le financement soit réalisé à hauteur de 50 % par la Ville, 25 % par l'ADEME et 25 % par EDF, pour un montant maximum global de 200 KF.

La Commission d'Appel d'Offres du 2 avril 1999 a décidé de confier cette étude au Cabinet DURANTON pour un montant de 130 KF TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter les aides financières de nos partenaires (ADEME : 32,5 KF et EDF : 32,5 KF) conformément à l'accord-cadre de janvier 1998,

- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice 1999 le montant des participations dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 92.020 (74718 et 7478) 32000 et de les réaffecter en dépenses au chapitre 92.020. 617.32000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.